

Mairie de Saint GERMAIN des PRES
Canton : EXCIDEUIL
Arrondissement : PERIGUEUX
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL 8 juin 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13+1 procuration

L'an deux mil dix huit
Le 8 juin à 20h30
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain des Prés
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de VALENTIN Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. DUPUY. VALENTIN. REY. TEILLET.MOREAU.
TEILLET. ESCLAVARD. MILLION. REBEYROL FARAND.
JOUFFRE. GIRY. ZBINDEN

Absents excusés : Mme MASSIAS (procuration à M. DUTEIL),

Secrétaire de séance : Mme GIRY Carine

Début de séance : 20H45

ORDRE DU JOUR :

- Titularisation agent technique
- Convention adressage / Agence Technique Départementale
- Vente parcelle AV 17
- Remboursement budget assainissement collectif sur 2 ans
- DM compte 1068 dépenses assainissement collectif
- Protection sol salle de classe
- Agrandissement atelier
- Réparation mur route pont du Chat
- Questions diverses

1) Titularisation agent technique
Monsieur JAVANAUD est titularisé depuis le 5 mai 2018. Il doit effectuer un stage d'intégration d'ici la fin de l'année.

2) Convention adressage
Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la Convention Assistance à l'adressage établie par l'ATD24. Celle-ci a pour but de définir les modalités de la refonte de l'adresse sur la commune (formation, accompagnement, commande, ...) La participation de la commune s'élèvera à 500 €.

- 3) Vente parcelle AV 17 à Madame BOST Annie
Madame BOST a proposé d'acquérir la parcelle AV 17 pour un prix de 500 €. Le Conseil, à l'unanimité, a accepté cette vente.
- 4) Remboursement budget assainissement collectif sur deux ans
Monsieur le Maire propose de rembourser l'excédent d'investissement de l'assainissement dû initialement à hauteur de 69.174,68 €, sur deux ans soit la somme de 34.587,34 € pour l'année 2018.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.
- 5) Décision modificative
- Du compte 10228 au compte 1068 pour un montant de 34.600 €,
 - Du compte 2184 au compte 21784 pour un montant de 1.700 €.
- 6) Protection sol salle de classe
Monsieur le Maire propose d'installer un lino dans la salle de classe. Un devis doit être demandé.
- 7) Agrandissement atelier communal
Deux devis ont été établis pour l'agrandissement du hangar municipal, à savoir :
- SECA : 13.296,80 € TTC (non compris frais d'architecte)
 - GOUDAL : 14.478,00 € TTC (frais d'architecte compris).
- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, opte pour l'entreprise GOUDAL.
- 8) Réparation mur route pont du Chat
Après les fortes pluies de ces derniers jours, le mur de soutènement sur la route du pont du Chat s'est éboulé, sur environ dix mètres. Deux devis ont été établis :
- SARL TALLET pour un montant de 5.438,40 € TTC
 - Entreprise PERTUIT pour un montant de 9.705,72 € TTC.
- Le devis de l'entreprise PERTUIT est d'un montant plus élevé mais présente techniquement des moyens plus élaborés.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal opte pour l'entreprise PERTUIT :
- Contre : 0
 - Pour : 12
 - Abstention : 1
- 9) Questions diverses :
- Contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences)
- Monsieur JORDA a terminé son contrat le 9 juin 2018.
Un nouveau contrat existe (contrat PEC). Ce contrat peut se faire sur 6 mois, 9 mois ou un an. Il est pris en charge par l'Etat à 50%, et peut-être renouvelé un an. Une formation est définie dans le contrat initial.
Le Conseil municipal décide de solliciter des entreprises pour l'entretien du cimetière et se réserve le droit de comparer le coût d'un contrat PEC avec les devis des entreprises qui seront sollicitées.
- M. Mme CLINTON, propriétaires à Dournazac, ont contacté Monsieur le Maire dans le cadre de la vente de leur maison. Ils s'opposent désormais à l'occupation de cette dernière par Monsieur WILKINSON.
 - Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la CCILAP souhaite que la commune soit représentée à chaque commission.

- Les personnes âgées de 70 ans et plus vont recevoir un courrier leur demandant de choisir entre un repas ou un colis offert par la municipalité.
- Remettre de la castine sur le chemin de Plamont.
- Travaux restauration des gardes corps du pont du lieudit des Condamines.

Séance levée à 23 h 45.